



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 24 juin 2010

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. MELOTTE

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participants au vote : 61

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 16

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Dominique GRIMPRET	M. Jean-Yves PIAN
M. Pierre PRIBETICH	M. Didier MARTIN	Mlle Stéphanie MODDE
M. Jean ESMONIN	M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Alain LINGER
Mme Colette POPARD	M. André GERVAIS	M. Franck MELOTTE
M. Rémi DETANG	M. Alain MILLOT	M. Louis LAURENT
M. Jean-Patrick MASSON	M. Benoît BORDAT	M. Michel ROTGER
M. José ALMEIDA	M. Joël MEKHANTAR	M. François NOWOTNY
M. Jean-François DODET	M. Christophe BERTHIER	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. François DESEILLE	Mme Anne DILLENSEGER	M. Claude PICARD
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Christine DURNERIN	M. Pierre PETITJEAN
M. Patrick CHAPUIS	Mme Nelly METGE	Mme Claude DARCIAUX
M. Michel JULIEN	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	M. Nicolas BOURNY
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Elisabeth BIOT	M. Pierre-Olivier LEFEVRE
M. Gérard DUPIRE	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Gilles MATHEY
Mme Catherine HERVIEU	M. Alain MARCHAND	M. Jean-Claude GIRARD
M. François-André ALLAERT	M. Mohammed IZIMER	Mme Françoise EHRE
M. Jean-Claude DOUHAIT	Mme Hélène ROY	M. Patrick BAUDEMONT
M. Jean-Paul HESSE	M. Mohamed BEKHTAOUI	Mme Geneviève BILLAUT
Mlle Badiââ MASLOUHI	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Michel BACHELARD
M. Yves BERTELOOT	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Philippe BELLEVILLE

Membres absents :

M. Jean-François GONDELLIER	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
M. Roland PONSAA	M. Philippe DELVALEE pouvoir à Mlle Stéphanie MODDE
M. Philippe GUYARD	M. Georges MAGLICA pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Gilles TRAHARD	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Gérard DUPIRE
Mme Noëlle CABBILLARD	Mlle Christine MARTIN pouvoir à M. Didier MARTIN
	Mlle Nathalie KOENDERS pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Mohammed IZIMER
	M. Philippe CARBONNEL pouvoir à M. Michel JULIEN
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
	Mme Christine MASSU pouvoir à M. François NOWOTNY
	M. Michel FORQUET pouvoir à Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à M. Jean-Pierre SOUMIER
	M. Jean-Philippe SCHMITT pouvoir à M. Nicolas BOURNY
	M. Murat BAYAM pouvoir à M. Jean-Paul HESSE
	M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET
	M. Norbert CHEVIGNY pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

Accueil des Gens du voyage : renouvellement du marché de gestion des équipements

En 2002, les communes du Grand Dijon, notamment celles de plus de 5 000 habitants relevant du champ d'application de la loi Besson, ont transféré la compétence d'accueil, de création et de gestion des équipements à la Communauté d'agglomération.

En 2003, le Schéma départemental d'accueil des gens du voyage a été élaboré conjointement par l'Etat et le Conseil Général de Côte d'Or, pour une durée de six ans, soit jusqu'en mai 2009.

Le Grand Dijon a réalisé trois équipements figurant dans les obligations de ce premier schéma :

- deux aires d'accueil :
 - les « Quatre Poiriers » à Chevigny-Saint-Sauveur, ouverte en juin 2005 ;
 - la « Cité des Peupliers » remise aux normes réglementaires en 2006 ;
- une aire de grand passage, située à Dijon, mise à disposition en 2003.

La gestion de ces équipements a été confiée, suite à appels d'offres, à un prestataire spécialisé, dans le cadre d'un marché de prestations de services.

Le marché en cours arrivant à échéance le 31 décembre 2010 et afin d'assurer la continuité de ce service, il est proposé de lancer un nouvel appel d'offres sur la base de la commande suivante :

- marché d'une durée de cinq ans,
- marché comportant deux tranches :
 - une tranche ferme pour la gestion des deux aires d'accueil avec une option « gardiennage 24h/24h » pour la Cité des Peupliers,
 - une tranche conditionnelle pour la gestion de l'aire de Grand Passage avec un prix à la semaine.

Le marché n'est pas alloti. La prestation de gestion recouvre les missions principales suivantes :

- l'accueil des gens du voyage (gestion des arrivées et des départs, perception de la caution, des droits de stationnements et paiement des fluides),
- le gardiennage diurne des aires, 6 jours sur 7 avec une astreinte téléphonique 24h/24,
- l'entretien et le nettoyage des équipements.

Le montant prévisionnel annuel de ce marché porte, en ce qui concerne la tranche ferme, sur 350 000 € TTC. Le coût prévisionnel de la tranche conditionnelle est estimé sur la base d'une moyenne de 6 semaines d'activité, à 16 000 € annuels TTC, soit un coût total annuel pour l'ensemble du marché de 366 000 € TTC.

Vu l'avis de la Commission,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** le cahier des clauses techniques portant sur la gestion des aires d'accueil destinées à l'accueil des gens du voyage,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à lancer l'appel d'offres correspondant,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer le marché ainsi que toute pièce nécessaire à la bonne administration de ce dossier, y compris les avenants et les marchés complémentaires, le cas échéant.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

28 JUIN 2010



Convocation envoyée le 18 juin 2010

Publié le 25 juin 2010

Déposé en Préfecture le

Pour extrait en forme,

